



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 21 janvier 2020, en  
la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et  
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel  
Monette

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6  
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5  
Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2  
Éric Deslongchamps, conseiller au district 1

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent  
devant 23 personnes.

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA  
SÉANCE**

À 20 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table  
des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance  
après constatation du quorum.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**08-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement  
résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
4. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019
5. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 20 décembre 2019
6. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020
7. Dépôt de la correspondance du mois de décembre 2019
8. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
9. Première période de questions
10. **ADMINISTRATION**
  - 10.1 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 21 novembre 2019 au 15 janvier 2020
  - 10.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 15 janvier 2020 et autorisation de paiement





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

- 10.3 Nomination de deux membres du conseil au sein de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc.
- 10.4 Signataires – effets bancaires
- 10.5 Remplacement du serveur informatique et de quatre postes d'ordinateur – autorisation de dépenses
- 10.6 Semaine nationale de prévention du suicide – 2 au 8 février 2020
- 10.7 CREVALE – Municipalité première de classe 2020
- 10.8 Désaccord manifesté en regard du projet de Loi numéro 48 (Fiscalité agricole)
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2019
  - 11.2 Dépôt du rapport annuel 2019 du Service de sécurité incendie
  - 11.3 Démission de deux pompiers volontaires
  - 11.4 Adoption d'une politique d'embauche et de formation des pompiers volontaires
- 12. TRAVAUX PUBLICS**
  - 12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois de décembre 2019
  - 12.2 Reddition de comptes – Programme TECQ – 2014-2018
  - 12.3 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration
- 13. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 13.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de décembre 2019
  - 13.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de novembre 2019
  - 13.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de décembre 2019
  - 13.4 Offre de services – prélèvement et analyses 2020 – aqueduc – égout
- 14. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 14.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2019
  - 14.2 Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 15. LOISIRS ET CULTURE**
  - 15.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de décembre 2019
  - 15.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de décembre 2019
  - 15.3 Pacte rural – Nomination de mandataire et signataires
  - 15.4 Confirmation d'embauche – coordonnatrice des loisirs et camp de jour 2020



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

- 15.5 Confirmation – embauche des salariés, période hivernale 2019-2020
- 15.6 Programme Carrière-été 2020 – nomination de mandataire
- 15.7 Programmation des activités et festivités – loisirs 2020 – autorisation de signature
- 16. RÈGLEMENTS**
  - 16.1 Adoption – Règlement 779 – Ouverture, acquisition et municipalisation de la rue des Huards
  - 16.2 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage 753 et ses amendements – Usages complémentaires aux activités d'extraction
  - 16.3 Adoption – Projet de règlement no. 753-5 modifiant le règlement de zonage 753 et ses amendements – Usages complémentaires aux activités d'extraction
  - 16.4 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 756 et ses amendements – Frais d'étude
  - 16.5 Adoption – Projet de règlement no. 756-2 modifiant le règlement 756 et ses amendements sur les PIIA – Frais d'étude
  - 16.6 Avis de motion – Règlement modifiant l'annexe A du règlement 741 pour révision, ajout et/ou modification de tarifications relatives au service d'urbanisme
  - 16.7 Adoption – Projet de règlement no. 741-1 modifiant l'annexe A du règlement 741 pour révision, ajout et/ou modification de tarifications relatives au service d'urbanisme
  - 16.8 Date de tenue d'une assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements d'urbanisme numéros 753-5 et 756-2
- 17. Divers et affaires nouvelles
- 18. Suivi
- 19. Période de questions
- 20. Clôture de la séance

**3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
10 DÉCEMBRE 2019**

**09-01-2020**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**4. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

**10-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**5. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 20 DÉCEMBRE 2019**

**11-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 (budget) soit adopté tel que présenté.

**6. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2020**

**12-01-2020**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

**7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE  
2019**

**13-01-2020**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2019, identifiée par le bordereau numéro C-12-2019, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

**8. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR  
GÉNÉRAL**

Le directeur général, monsieur Mario Morin, dépose son rapport mensuel d'activités.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un maximum de 30 minutes est alloué pour la période de questions. Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

**ADMINISTRATION**

**10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS  
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE 2019 AU  
15 JANVIER 2020**

**14-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 189 642,76 \$ et des salaires nets payés, au montant de 65 853,31 \$ au cours du mois de décembre 2019.

**10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 15  
JANVIER 2020 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**15-01-2020**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 15 janvier 2020, totalisant un montant de 319 260,88 \$ et en autorise le paiement.

**10.3 NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE  
DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**

**16-01-2020**

**Attendu** la démission des conseillers municipaux messieurs Pierre Deschênes et Michel Dubé en décembre 2019;

**Attendu qu'** il y a lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Corporation de Développement de Saint-Damien Inc.;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

**Que** messieurs Michel Charron et Éric Deslongchamps soient nommés membres du conseil d'administration de la Corporation de Développement de Saint-Damien Inc.

**10.4 SIGNATAIRES – EFFETS BANCAIRES**

**17-01-2020**

**Attendu** la nomination de monsieur Éric Gélinas à titre de secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint par la résolution 254-09-2019, en septembre 2019;

**Attendu** le départ de monsieur Michel Dubé, en décembre 2019, et, conséquemment, la vacance au poste de maire suppléant qu'il occupait;

**Attendu** la nomination de madame Christiane Beaudry au poste de mairesse suppléante, en remplacement de monsieur Dubé (résolution 388-12-2019);

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu de désigner les personnes suivantes signataires des effets bancaires :

Élu - Daniel Monette, maire  
et en son absence ou incapacité de signer :  
Christiane Beaudry  
maresse suppléante

Fonctionnaire –  
Mario Morin, directeur général  
et en son absence ou incapacité de signer :  
Éric Gélinas  
secrétaire-trésorier adj./directeur général adj.

**10.5 REMPLACEMENT DU SERVEUR ET DE QUATRE POSTES  
INFORMATIQUES – AUTORISATION DE DÉPENSES**

**18-01-2020**

**Attendu** la nécessité d'une mise à niveau du parc informatique;

**Attendu** les soumissions reçues de Nanotech Informatique, en date du 22 novembre 2019, pour la fourniture et l'installation de tels équipements informatiques;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un serveur et de quatre postes informatiques par

*Modification  
fac. résol.  
50-01-2020  
le 30-01-2020*





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Nanotech Informatique, pour un montant total n'excédant pas 15 000 \$, taxes incluses, selon les soumissions numéros 4686 et 4687 du 22 novembre 2019.

**10.6 SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE – 2 AU 8  
FÉVRIER 2020**

**19-01-2020**

**Attendu que :**

- dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;
- chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;
- le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;
- orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique ;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Damien reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la Semaine de prévention du suicide :

- Installation d'affiches promotionnelles de la Semaine de prévention du suicide ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Municipalité de Saint-Damien;
- Distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide ;





N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

- Distribution de signets faisant la promotion de la Semaine de prévention du suicide et de la demande d'aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l'événement ;
- Affichage dans des lieux publics et ajout aux outils de communication de la Municipalité de Saint-Damien du témoignage d'un homme ayant survécu à une crise suicidaire ;
- Invitation aux citoyens participant aux activités sportives et de loisirs, de même qu'aux membres du conseil municipal et du personnel, à prendre un Selfie pour la vie et à le publier sur leurs réseaux sociaux ;
- Installation d'un autocollant encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique sur les trousseaux de premiers soins de la Municipalité de Saint-Damien ;
- Demande d'information concernant des outils de prévention comme le programme de sentinelles et l'établissement et le maintien d'un plan d'action pour aider le milieu à se relever après un suicide ou une tentative de suicide.

### 10.7 CREVALE – MUNICIPALITÉ PREMIÈRE DE CLASSE 2020

**20-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS2020 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2020 » en réalisant les activités suivantes :

- Participer à l'activité « Nos élu(e)s, un + pour la réussite éducative », qui aura lieu le 18 février prochain, où toutes les municipalités ayant adopté une résolution seront mises en valeur ;
- Diffuser la chronique « JPS 2020 » qui sera transmise à votre Service des communications avant les fêtes ;
- Durant les JPS 2020, diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants sur nos panneaux d'affichage.
- Participer à la Haie d'honneur à l'école Saint-Cœur-de-Marie.
- Durant les JPS 2020, à notre bibliothèque municipale, offrir à nos citoyens des kits d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans ;

09723



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

- Publier des textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.
- Obtenir ou maintenir la certification OSER-JEUNES

**10.8 DÉSACCORD MANIFESTÉ EN REGARD DU PROJET DE LOI  
NUMÉRO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)**

**21-01-2020**

**Attendu** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

**Attendu que** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**Attendu que** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**Attendu que** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**Attendu que** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**Attendu que** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**Attendu que** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**Attendu que** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**Attendu que** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Damien :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

- exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- transmette copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre responsable de la région Lanaudière, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la députée de Berthier, madame Caroline Proulx, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 11.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

**22-01-2020**

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu

- d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de décembre 2019.

#### 11.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Reporté

#### 11.3 DÉMISSION DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES

**23-01-2020**

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu

- d'accepter la démission de monsieur Eric Baril et de madame Marie-Pier Deschênes de leur poste de pompier volontaire;
- d'adresser des sincères remerciements à ces deux collègues pour leur contribution à la protection des citoyens de la Municipalité de Saint-Damien par leur participation active aux interventions de l'équipe du service de sécurité incendie municipal.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**11.4 ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'EMBAUCHE ET DE  
FORMATION DU PERSONNEL AU SEIN DU SERVICE INCENDIE**

**24-01-2020**

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu d'adopter la « Politique d'embauche et de formation des pompiers volontaires » de la Municipalité de Saint-Damien présentée par le directeur du service de sécurité incendie pour approbation.

**TRAVAUX PUBLICS**

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

**25-01-2020**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu

- d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois de décembre 2019.

**12.2 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME TECQ – 2014-2018**

**26-01-2020**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### 12.3 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

(dossier 00028053-1-62075 (14) – 2019-07-18-18)

**27-01-2020**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Damien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

**En conséquence, sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Damien approuve les dépenses d'un montant de 89 396,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**13.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE  
DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2019**

**28-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu

- d'accepter le dépôt du rapport du service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de décembre 2019.

**13.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE  
DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LE MOIS DE  
NOVEMBRE 2019**

**29-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu

- d'accepter le dépôt du rapport du service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de novembre 2019.

**13.3 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE  
DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2019**

**30-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu

- d'accepter le dépôt du rapport du service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de décembre 2019.

**13.4 OFFRE DE SERVICES – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSES 2020 –  
AQUEDUCS ET ÉGOUT**

**31-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu d'octroyer le mandat de prélèvements et d'analyses des eaux municipales (aqueducs et égout) des différents réseaux, pour l'année 2020, à la firme Nordikeau, pour un coût total annuel de 4 908,77 \$, taxes en sus, selon l'offre de services datée du 1er novembre 2019.





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**14.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE  
MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

**32-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2019.

**14.2 NOMINATION D'UN ÉLU AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

**33-01-2020**

**Attendu** la démission de monsieur Michel Dubé, conseiller au district 3, en décembre 2019;

**Attendu** la nécessité de remplacer M. Dubé au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu de nommer madame Christiane Beaudry membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Michel Dubé.

**LOISIRS ET CULTURE**

**15.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS  
POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

**34-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- d'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de décembre 2019.

**15.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

**35-01-2020**

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- d'accepter le rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de décembre 2019.





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**15.3 PACTE RURAL – NOMINATION DE MANDATAIRE ET  
SIGNATAIRES**

**36-01-2020**

**Attendu** la demande de financement au programme gouvernemental de Pacte rural pour les deux projets distincts d'infrastructures relatifs au Service des loisirs, soit le « parc de planches à roulettes » et le « parc familial »;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu

- de désigner madame Nathalie Desrosiers, directrice du Service des loisirs et de la culture, mandataire autorisée à déposer toute demande de financement dans le cadre du Fonds du Pacte rural, politique de la ruralité;
- d'autoriser le maire, monsieur Daniel Monette, et madame Nathalie Desrosiers à signer tout document pertinent relatif à ces éventuelles demandes de financement;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Damien à déboursier le 20 % minimum exigé par la politique de financement dans le cadre de ce programme.

**15.4 CONFIRMATION D'EMBAUCHE – COORDONNATRICE DES  
LOISIRS ET DU CAMP DE JOUR 2020**

**37-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu d'embaucher madame Marianne Grandchamp à titre de coordonnatrice des loisirs et coordonnatrice du camp de jour 2020, à temps partiel et selon les besoins du service des loisirs, et ce, à compter du 21 janvier 2020, au taux horaire de 15,50 \$.

**15.5 EMBAUCHE DE SALARIÉS, PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020**

**38-01-2020**

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu d'entériner l'embauche des employés suivants :

- Yannick Jr. Gravel et Marianne Grandchamp, au taux horaire de 12,75 \$
- Félix Lévêque-St-Vincent et Élie Baril, au salaire minimum en vigueur

pour la surveillance de la patinoire et de la glissade pour la période hivernale 2019-2020.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**15.6 PROGRAMME CARRIÈRE-ÉTÉ 2020 – NOMINATION DE  
MANDATAIRE**

**39-01-2020**

Sur proposition de monsieur Christiane Beaudry., il est unanimement résolu d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture, madame Nathalie Desrosiers, à présenter une demande de personnel étudiant dans le cadre du programme Carrière-Été 2020 en tant que mandataire désignée pour ce faire par le conseil.

**15.7 PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ET FESTIVITÉS – LOISIRS  
2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**40-01-2020**

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture, madame Nathalie Desrosiers, à effectuer les achats et signer les contrats et ententes relatifs à la programmation des loisirs, activités et festivités 2020, conformément au budget prévu.

**RÈGLEMENTS**

**16.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 779 – OUVERTURE, ACQUISITION  
ET MUNICIPALISATION DE LA RUE DES HUARDS**

**41-01-2020**

**Attendu que** le conseil a pu prendre connaissance du règlement 779 avant la présente séance;

**Attendu que** copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

**Attendu que** le projet du présent règlement a été adopté le 9 janvier 2020;

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que le règlement 779 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 779**

**OUVERTURE, ACQUISITION ET MUNICIPALISATION  
DE LA RUE DES HUARDS**

**Attendu que** les travaux de construction de la rue des Huards ont été réalisés en conformité avec le protocole d'entente signé au cours du mois d'avril 2017



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

avec le promoteur, l'entreprise 9281-4755  
Québec Inc.;

**Attendu qu'** en date du 14 août 2018, le conseil municipal, par sa résolution numéro 222-08-2018, acceptait la conformité de la rue des Huards afin de donner suite aux travaux de construction effectués, en conformité avec l'article 7 du protocole d'entente plus haut mentionné;

**Attendu que** les conditions rattachées à une demande en municipalisation, telles qu'énoncées à l'article 9 dudit protocole d'entente, ont été respectées;

**Attendu qu'** en conformité avec la loi, un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020 pour la présentation d'un règlement concernant l'ouverture, l'acquisition et la municipalisation de la rue des Huards;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

**QUE** le présent projet de règlement, portant le numéro 779, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre «Ouverture, acquisition et municipalisation de la rue des Huards» et porte le numéro 779 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien.

**ARTICLE 2 OBJET**

L'objet du présent règlement vise à municipaliser la rue des Huards, sur toute sa longueur.

**ARTICLE 3 DESCRIPTION DE LA RUE**

L'assiette de la rue des Huards est formée des lots 5 568 559 et 6 152 202 du cadastre rénové du Québec.

**ARTICLE 4 ACQUISITION DE LA RUE**

La Municipalité de Saint-Damien acquiert, pour la somme nominale de 1 \$, tous les droits de servitude ainsi que l'assiette de la rue décrite à l'article 3 du présent règlement.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Le maire, monsieur Daniel Monette et le directeur général, monsieur Mario Morin, sont autorisés à signer le contrat ainsi que tout document complémentaire, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

**ARTICLE 5 OUVERTURE DE LA RUE**

À partir de la signature du contrat notarié, la rue des Huards est ouverte au public et sous la responsabilité d'entretien de la Municipalité de Saint-Damien.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général

\*\*\*\*\*

**16.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE 753 ET SES AMENDEMENTS – USAGES  
COMPLÉMENTAIRES AUX ACTIVITÉS D'EXTRACTION**

Avis de motion est donné par madame Christiane Beaudry qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement 753 et ses amendements relativement aux usages complémentaires aux activités d'extraction sera proposé pour adoption.

**16.3 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 753-5 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 ET SES AMENDEMENTS –  
USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX ACTIVITÉS  
D'EXTRACTION**

**42-01-2020**

**Attendu que** le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 753-5 avant la présente séance;

**Attendu que** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que le projet de règlement 753-5 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-5  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT 753 ET SES AMENDEMENTS  
ZONAGE**

**Usages complémentaires aux activités d'extraction**

**Attendu que** ce conseil entend assurer la conformité du règlement de zonage à la modification du schéma d'aménagement de la MRC en ce qui a trait aux usages complémentaires aux activités d'extraction;

**Attendu que** le conseil désire préciser que les concasseurs, plans de béton et plans d'asphalte ne sont autorisés qu'en tant qu'usages complémentaires seulement et que, dans tous les cas, aucune disposition d'un règlement d'urbanisme ne peut avoir pour effet d'empêcher les activités d'extraction sur les terres du domaine de l'état.

**Attendu qu'** une consultation publique a été tenue le .....

**Attendu qu'** un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 21 janvier 2020 par madame Christiane Beaudry;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que le présent projet de règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 2.2.9 du règlement 753 et ses amendements (zonage) est modifié, dans la colonne « Description », par le retrait du texte qui suit :

« incluant le tamisage, le concassage et la transformation primaire. »



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**ARTICLE 3**

L'article 9.10.1 du règlement 753 et ses amendements (zonage) est modifié par l'ajout, à la suite du texte « groupe extraction (EX) » du 1<sup>er</sup> alinéa, de ce qui suit :

« situé sur des terres privées ».

**ARTICLE 4**

La section 9.10 du règlement 753 et ses amendements (zonage) est modifiée par l'ajout, à la suite de l'article 9.10.3, de l'article suivant :

9.10.4 - Usages accessoires

Les activités de tamisage, de concassage et de fabrication (plans) d'asphalte et de béton sont autorisées seulement comme usages accessoires à l'usage principal EX101 Carrières, sablières et gravières ».

**ARTICLE 5            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues par la Loi.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général

\*\*\*\*\*

**16.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
756 ET SES AMENDEMENTS (PIIA) – FRAIS D'ÉTUDE**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Cholette qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement 756 et ses amendements relativement aux frais d'étude sera proposé pour adoption.

**16.5 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 756-2 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 756 ET SES AMENDEMENTS (PIIA) – FRAIS  
D'ÉTUDE**

**43-01-2020**

**Attendu que** le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 756-2 avant la présente séance;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Attendu que** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu que le projet de règlement 756-2 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 756-2  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT 756 ET SES AMENDEMENTS  
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA)  
FRAIS D'ÉTUDE**

**Attendu que** ce conseil entend retirer les frais pour l'étude d'une demande de PIIA dans le cadre de l'application du règlement 756 et ses amendements;

**Attendu qu'** une consultation publique a été tenue le .....

**Attendu qu'** un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 21 janvier 2020 par monsieur Jean-Pierre Cholette;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu que le présent projet de règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 2.1.4 du règlement 756 et ses amendements, intitulé « Frais d'étude », est abrogé.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues par la Loi.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général

\*\*\*\*\*





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**16.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER  
L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 741 POUR RÉVISION, AJOUT  
ET/OU MODIFICATION DE TARIFICATIONS RELATIVES AU  
SERVICE D'URBANISME**

Avis de motion est donné par madame Christiane Beaudry qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier l'annexe A du règlement 741 pour révision, ajout et/ou modification de tarifications relatives au service d'urbanisme sera proposé pour adoption.

\*\*\*\*\*

**16.7 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 741-1 VISANT À  
MODIFIER L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 741 POUR  
RÉVISION, AJOUT ET/OU MODIFICATION DE TARIFICATIONS  
RELATIVES AU SERVICE D'URBANISME**

**44-01-2020**

**Attendu que** le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 741-1 avant la présente séance;

**Attendu que** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

**Attendu qu'** un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 21 janvier 2020 par madame Christiane Beaudry;

**Sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu que le projet de règlement 741-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 741-1  
MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 741  
POUR RÉVISION, AJOUT ET/OU MODIFICATION  
DE TARIFICATIONS RELATIVES AU SERVICE D'URBANISME**

**Attendu** l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Damien et leur approbation par la MRC de Matawinie en juin 2018;

**Attendu qu'** une mise à jour par révision, ajout et/ou retrait de tarifications associées à la mise en application de ces règlements s'impose pour assurer la conformité de telles tarifications à la nouvelle réglementation d'urbanisme en vigueur;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Damien ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1 MODIFICATION DE TARIFICATIONS**

La section « Service d'urbanisme » de l'annexe A du règlement 741 intitulé « Tarification d'activités, biens ou services municipaux » est abrogée et remplacée intégralement par ce qui suit :

		Tarif
<b>Permis de lotissement</b>		25 \$ / lot
<b>Permis de construction (résidentiel)</b>	Nouveau - bâtiment principal	100 \$ / logement
	Agrandissement bâtiment principal	50 \$
	Transformation bâtiment principal	30 \$
	Bâtiment accessoire (garage, abri d'auto)	30 \$
	Bâtiment accessoire (autres)	25 \$
	Rénovation, transformation, réparation - bâtiment accessoire	25 \$
<b>Permis de construction (commercial, industriel, institutionnel, agricole, public, récréatif, conservation, forestier)</b>	Nouveau bâtiment principal	200 \$
	Agrandissement bâtiment principal	100 \$
	Rénovation, transformation, réparation bâtiment principal	75 \$
	Bâtiment accessoire (construction, rénovation)	50 \$
	Nouvelle tour de télécommunication	200 \$
<b>Certificat d'autorisation</b>	Rénovation - bâtiment principal	30 \$
	Démolition ou déplacement d'un bâtiment	25 \$
	Piscine hors-terre, spa	25 \$
	Piscine creusée	30 \$
	Clôture, mur de soutènement, muret	25 \$
	Balcon, galerie, perron, patio	25 \$
	Abattage d'arbres (travaux sylvicole)	50 \$
	Enseigne (installation, agrandissement, remplacement, déplacement)	25 \$
	Travaux en rive et/ou littoral et/ou milieu humide	25 \$
	Système de traitement des eaux usées - installation septique (installation, modification, agrandissement, reconstruction)	50 \$



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

	Système de prélèvement d'eau – puits (installation ou déplacement)	50 \$
	Remblai / déblai	25 \$
	Carrière / sablière / gravière (nouvelle exploitation, agrandissement)	25 \$
	Changement d'usage	25 \$
	Activités professionnelles à domicile	25 \$
	Location de chambres	25 \$
	Résidence de tourisme, gîte touristique, hébergement non conventionnel, entreprise rural	25 \$
	Élevage domestique restreint	25 \$
	Fermette	25 \$
	Sentier carrossable privée	25 \$
	Renouvellement de permis	25 \$
	Usages temporaires	100 \$
	Vente extérieure temporaire (arbres de Noël, produits maraîchers)	25 \$
	Autres certificats	25 \$
	<b>Demande de dérogation mineure</b>	300 \$
	<b>Demande d'usage conditionnel</b>	300 \$
	<b>Demande de modification aux règlements d'urbanisme</b>	500 \$
	<b>Demande pour projet intégré</b>	150 \$
	<b>Lettre d'information – installations septiques</b>	25 \$ (taxes incluses)
	<b>Plan image (règl. 680)</b>	<b>Valeur du projet :</b>
		0 – 1 million \$ 100 \$
		1 000 001 \$ - 5 millions \$ 200 \$
		5 000 001 \$ - 10 millions \$ 300 \$
		10 000 001 \$ et + 400 \$

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général

\*\*\*\*\*

09739



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**16.8 DATE DE TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION**

**45-01-2020**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est  
unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la date et l'heure retenues d'une  
assemblée publique de consultation fixée au 6 février 2020, à  
19 h, à la salle des délibérations du conseil, en regard des  
projets de règlements d'urbanisme numéros 753-5 et 756-2.

**17. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

**18. SUIVI**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever,  
se nommer et à poser leur question au président de la séance sans  
sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et  
l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera  
acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

**20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**46-01-2020**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Michel  
Charron, il est unanimement résolu :

➤ de lever la séance à 21 h 18.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général